

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1238

Société : 75957

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MANSOURI YAHIAOUI BAETIR

Date de naissance : 27 03 1950

Adresse : 41 Avenue Andalouse

Tél. 06 61 31 41 95 Total des frais engagés : 890,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Médecin Lt-Colonel  
Younes MOUTAKI ALLAH  
Professeur Agrégé  
Chirurgien Cardio-Vasculaire  
Chef du Service de Chirurgie Cardiaque  
Hôpital Militaire d'Instruction Mohammed V

Date de consultation : 16/06/2016

Nom et prénom du malade : MANSOURI YAHIAOUI BAETIR

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Cardiopathie ischémique aiguë

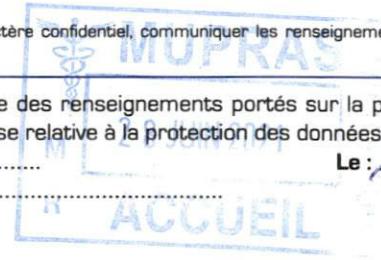
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 16/06/2016

Signature de l'adhérent(e) :



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/06/2011	Chirurgien Cardiologique	1	6	Médecin Lt-Colonel Younes MOUTAKI AL ABBADY Professeur Agrégé Chirurgien Cardio-Vasculaire Service de Chirurgie Cardiaque d'Instruction Mohammed V

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DU NICE Sarjaâ SEBAI Tunisie TPE : 092041961	11.06.2021	8'90,- 45

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

**Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.**

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

#### **[Création, remont, adjonction]**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Younes MOUTAKI ALLAH

Rabat, le : 16/06/21

Chirurgien Cardio vasculaire  
Service de Chirurgie Cardiaque  
Hôpital Militaire d'Instruction Mohammed V



## Ordonnance

Mr. MANSOURI YATHYAMI BAETIR

1 - Cacodix 250g cp.  $\textcircled{S.V}$  2 cp x 2 jour  $< 5$   
 $89,00 \times 3 = 267,00$

2 - Icardex 500mg sachet  $\textcircled{S.V}$  1 sachet/jour  
 $32,70 \times 3 = 92,10$   
après le repas de midi

3 - Teypin 500cp.  $\textcircled{S.V}$  1cp/jour le midi  
 $63,00 \times 3 = 189,-$

4 - Crestor 5mg cp.  $\textcircled{S.V}$  1cp/jour le soir  
 $114,10 \times 3 = 342,30$

Traitem. de 03 mois.

**PHARMACIE DU MECHOUAR**  
Rajaâ SEBATI LAYT  
93, Rue Libourne - Casablanca  
Tél.: 05 22 30 49 90 / 05 22 54 37  
INPE : 092041961

Médecin Lt-Colonel  
**Younes MOUTAKI ALLAH**  
Professeur Agrégé  
Chirurgien Cardio vasculaire  
Chef du Service de Chirurgie Cardiaque  
Hôpital Militaire d'Instruction Mohammed V

**Maphar**  
Bd Alkimia N° 6, QI.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Crestor 5mg cp pell b30  
P.P.V : 114,10 DH



**Maphar**  
Bd Alkimia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Crestor 5mg cp pell b30  
P.P.V : 114,10 DH



**Maphar**  
Bd Alkimia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Crestor 5mg cp pell b30  
P.P.V : 114,10 DH



**Sarofi-aventis Maroc**  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebaï Casablanca  
Kardegic 75 mg. sac b 30  
P.P.V : 30,70 DH



**CARDIX® 25mg**  
28 Comprimés



6 118000 050582

**Sarofi-aventis Maroc**  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebaï Casablanca  
Kardegic 75 mg. sac b 30  
P.P.V : 30,70 DH



**28 Compi**

LOT: 345  
PER: FEV 2024  
PPV: 89 DH 00

**KARDEGIC 75MG**  
SACHETS B30  
P.P.V : 30DH70



**CARDIX® 25mg**  
28 Comprimés



6 118000 050582

**Tecpril® 5 mg**  
30 gélules



**Tecpril® 5 mg**  
30 gélules



**Tecpril® 5 mg**  
30 gélules



63,00

63,00

63,00

**CARDIX® 25mg**  
28 Comprimés



6 118000 050582

**28 Com**

LOT: 339  
PER: NOV 2023  
PPV: 89 DH 00